

MAIRIE DE PAU

ASSEMBLÉES

EXTRAIT

DES

**REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 13 décembre 2021 –
18 heures 00**

Date de la convocation : 7 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tuncay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Laurent JUBIER

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

N° 20 TARIFS COMMUNAUX LIÉS À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET TARIFS DE FOURRIÈRES - EXERCICE 2022

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs,

► OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Il s'agit de redevances pour service rendu liées à l'occupation du domaine public.

Ces redevances sont révisées chaque année en fonction de l'évolution du coût de la vie. Elles n'ont pas fait l'objet d'augmentation en 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

Elles correspondent au coût de la prestation réalisée par les services municipaux pour le compte d'une entité privée tel que :

- le remplacement de clou disparu ou le déplacement de clou qui délimite une terrasse ; les initiaux étant à la charge de la collectivité,
- la mise à disposition de panneaux de signalisation lors de la délivrance d'un permis de stationnement qui interdit le stationnement à toute autre véhicule hormis celui du pétitionnaire (ex : réservation de place de stationnement pour le stationnement d'un camion de déménagement),
- la réalisation d'essai de compactage pour vérifier la densité du remblayage des tranchées réalisées par gestionnaires de réseaux et les particuliers sur le domaine public conformément au règlement de voirie.

Il est donc proposé de faire évoluer les tarifs existants de 1,5 %.

Les tarifs listés ci-dessous sont en toute taxes comprises (TTC).

Objet	Tarif 2021	Tarif 2022
Délimitation des terrasses - remplacement de clou disparu ou déplacement de clou (à l'unité)	37,29 €	37,85 €
Mise à disposition de panneau de signalisation ou de barrières (forfait pour 10 panneaux maximum)	44,37 €	45,04 €
Essai de compactage	171,07 €	173,64 €
Essai supplémentaire réalisé sur le même chantier, le même jour	106,67 €	108,27 €
Réfection définitive en asphalte (y compris réalisation de la dalle béton) (le m ²)	Tarifs TTC du marché ville de Pau	Tarifs TTC du marché Ville de Pau

► **SERVICE DE LA FOURRIÈRE :**

L'arrêté ministériel du 14 novembre 2001 fixe les tarifs maxima des frais de fourrière.

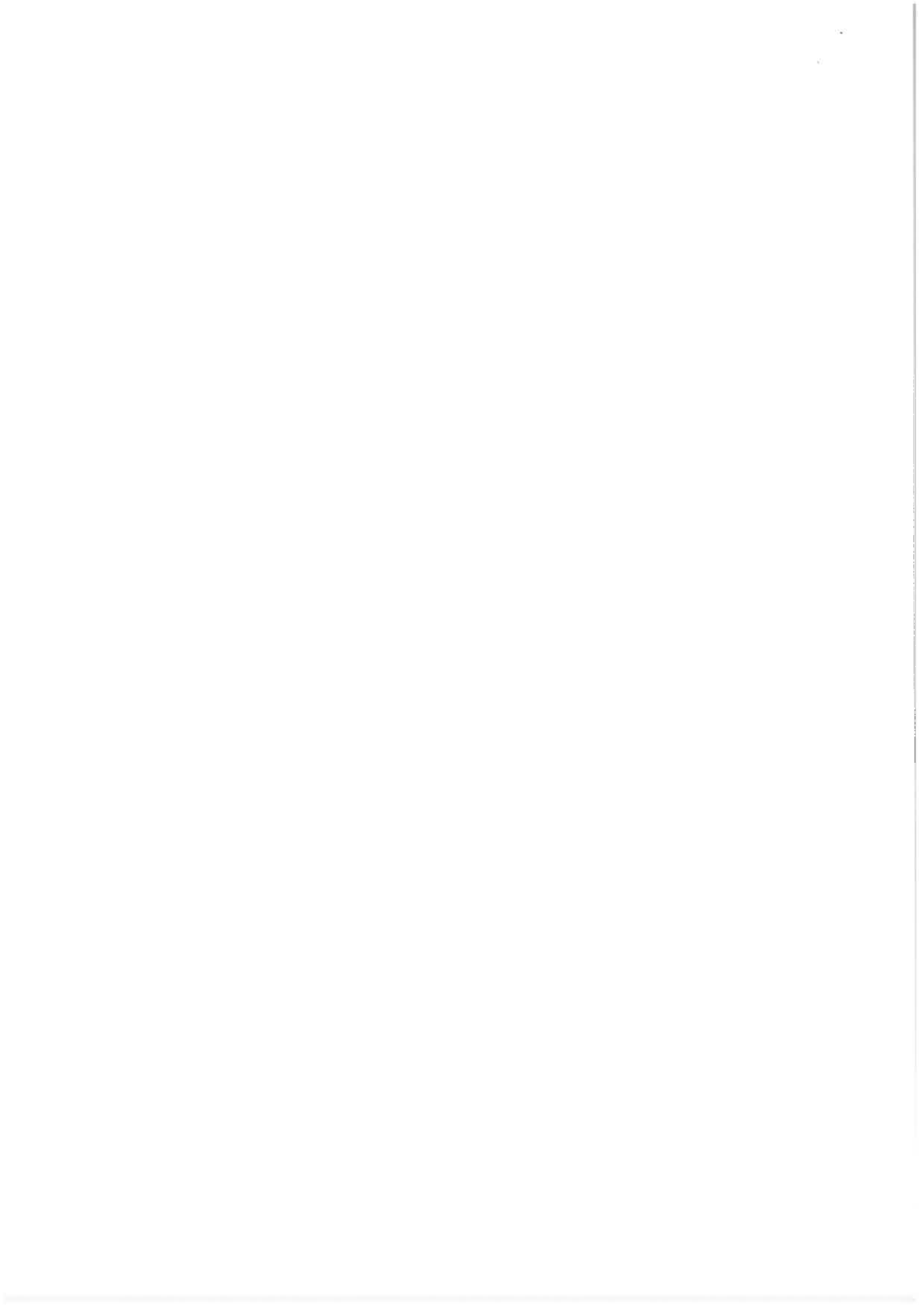
Par arrêté ministériel du 03 août 2020, les tarifs maxima concernant les frais de mise en fourrière ainsi que les frais de garde pour les voitures particulières ont été révisés comme suit :

Frais de mise en fourrière de voitures particulières : 121,27€

Frais de garde en fourrière de voitures particulières dus par 24 heures : 6,42€.

Considérant que les tarifs communaux de la Ville de Pau n'ont pas été révisés depuis 2014, il est proposé de les modifier ainsi :

Objet	Tarif 2021	Tarif 2022
Frais de mise en fourrière :		
- Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)	122,00 €	122,00 €
- Voitures particulières	116,55 €	121,00 €
- Autres véhicules à moteur	45,70 €	45,70 €
Frais de garde en fourrière dus par 24 heures		
- Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)	9,20 €	9,20 €



- Voitures particulières	0,10 €	0,10 €
- Autres véhicules à moteur	3,00 €	3,00 €
Tarifs pour déplacement du camion fourrière sans enlèvement		
- Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)	22,90 €	22,90 €
- Voitures particulières	15,20 €	15,20 €
- Autres véhicules à moteur	7,60 €	7,60 €
Expertise :		
- Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)	91,50 €	91,50 €
- Voitures particulières	61,00 €	61,00 €
- Autres véhicules à moteur	30,50 €	30,50 €

Après avis de la commission Finances-Administration générale – Commerce - Numérique du 6 décembre 2021, il vous appartient de bien vouloir approuver l'application des tarifs 2022 ci-dessus listés, à la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2022.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU

